IHE FRANCE Integrating the Healthcare Enterprise



IT Infrastructure Technical Framework National Extensions

Extension for France of ITI TF-2: Appendix N:

Constraints on common HL7 v2.5 data types for ITI Integration Profiles in France

Contraintes sur les types de données HL7 v2.5 applicables aux profils d'intégration du cadre technique IT Infrastructure dans le périmètre d'IHE France

Release 1.7.3 – Final Text - 26 septembre 2022

Copyright © 2022: IHE FRANCE

Avant-propos

Les types de donnée HL7 v2.5 utilisés par les profils d'intégration du cadre technique IT Infrastructure IHE sont décrits dans l'appendice N du volume 2 de ce cadre technique, référencé ci-après ITI TF-2 : Appendix N.

Le présent document constitue l'extension française de cet appendice N. Il décrit les contraintes sur ces types de données HL7 v2.5 applicables à tout profil d'intégration du cadre technique ITI exploité dans le contexte français.

Le document restreint ou précise l'utilisation des types de données décrits dans ITI TF-2 : Appendix N. Le document précise aussi l'utilisation de types de données HL7 v2.5 qui ne sont pas encore décrits dans ITI TF-2 : Appendix N.

Chaque type de données est décrit sous la forme d'un tableau dont les lignes représentent les éléments du type de données, et dont les colonnes « Usage » et « Card » précisent respectivement l'usage de l'élément et ses cardinalités dans le contexte français.

La colonne Usage respecte la codification commune à HL7 et IHE:

- R Requis. L'élément doit être renseigné dans le contexte français
- RE Doit être renseigné si l'application émettrice possède l'information. L'application productrice doit être capable de fournir cet élément. L'application réceptrice doit être capable de l'intégrer.
- O Optionnel : IHE France n'impose aucune contrainte sur cet élément qui peut être géré ou non par les applications productrices et consommatrices.
- C Conditionnel. La condition pour l'utilisation dans le contexte français est précisée en dessous du tableau.
- X Interdit en France

La colonne Card. contient les cardinalités minimum et maximum entre crochets.

Une colonne « IHE fr » a été ajoutée à droite des tableaux. Cette colonne contient un astérisque lorsque la contrainte d'usage définie par IHE France se distingue de celle définie par IHE International ou par le standard HL7 v2.5 pour l'élément concerné. Autrement dit, l'absence d'astérisque signifie que l'usage français ne se distingue en rien de l'usage international.

Certains éléments sont détaillés en dessous du tableau du type de données. En particulier, des listes de valeurs peuvent être fournies par IHE France pour certains de ces éléments. Ces listes (restreintes, étendues ou modifiées par rapport aux listes originales définies par HL7) contiennent les valeurs strictement permises en France. Aucune de ces listes ne peut être étendue sans recourir à une nouvelle révision du présent document.

Liste des contributeurs

Contributeurs	Courriel	Organisation
Yohann Poiron	ypoiron@openxtrem.com	OpenXtrem
Jean-Christophe Cauvin	jean-christophe.cauvin@dedalus.eu	Dedalus
Gonzague Frete	gonzague.frete@dedalus.eu	Dedalus
Frédéric Laurent	flaurent@enovacom.fr	Enovacom
Thierry Dubreu	thierry.dubreu@sesan.fr	Sesan
Eric marchand	eric.marchand@maincare.fr	Maincare
Jérémie Gaquière	jeremie.gaquiere@mediane.tm.fr	Mediane
Philippe Mangion	Philippe.mangion@intellitec.net	Intellitec
Sebastien Huard	sebastien.huard@chu-lyon.fr	HCL
Julien Olivier	j.olivier@evolucare.com	Evolucare Technologies
Nicolas Moreau	nicolas.moreau@cpage.fr	CPage
François Macary	francois.macary@phast.fr	Phast
Sabine Coloigner	coloigner.s@mipih.fr	Mipih
Jean Jacques Martin	jjmartin@sofwaymedical.fr	Softway Medical
Marc Mendez	mmendez@sofwaymedical.fr	Softway Medical
Karima Bourquard	karima.bourquard@in-system.eu	In System
Isabelle Gibaud	i.gibaud@has-sante.fr	HAS

SOMMAIRE

N.	(Contraints on HL7 v2.5 data types for ITI Profiles in France	
	N.1	CX : Identifiant composite étendu avec caractère de contrôle	6
	(CX-1 : Identifiant (ST)	9
	(CX-4: Autorité d'affectation (HD)	9
	(CX-5 : Code de type d'identifiant (ID)	10
	(CX-6: Etablissement ou entité géographique (HD)	10
	(CX-7: Date effective (DT)	11
	(CX-9: Entité juridique (CWE)	11
		CX-10 : Service, Unité ou Département (CWE)	
	N.2		
	N.3	B HD: Désignateur hiérarchique	13
	N.4	PL : Localisation de la personne	15
	N.5	TS: Point dans le temps	17
	N.6	XAD : Adresse étendue	18
	7	XAD-1 : Voie de l'adresse (SAD)	19
		XAD-2 : Compléments d'adresse (ST)	
		XAD-3 : Commune (ST)	
	7	XAD-4 : Etat ou province (ST)	19
		XAD-5 : Code postal ou code zip (ST)	
		XAD-6: Pays (ID)	
		XAD-7: Type d'adresse (ID)	
		XAD-9 : Cedex (IS)	
		XAD-13 : Date de début de validité (TS)	
	7	XAD-14 : Date de fin de validité (TS)	26
		7 SAD: Voie	
	S	SAD-1 : Ligne d'adresse	27
	N.8	e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	
	7	XCN-1 : Identifiant de la personne (ST)	
		XCN-2 : Nom de famille (FN)	
	7	XCN-3 : Premier prénom (ST)	30
		XCN-4: Deuxième prénom et suivants (ST)	
		XCN-6: Préfixe (ST)	
		XCN-9 : Autorité d'affectation (HD)	
	7	XCN-10 : Type de nom (ID)	31
		XCN-13: Type d'identifiant (ID)	
	N.9		
	7	XON-1 : Nom de l'organisation (ST)	
		XON-6 : Autorité d'affectation de l'identifiant (HD)	
		XON-7 : Type d'identifiant (ID)	
		XON-10 : Identifiant de l'organisation (ST)	
	N.1		
		XPN-1 : Nom de famille (FN)	
		XPN-2 : Premier prénom (ST)	
		XPN-3 : Second prénoms et suivants (ST)	
	-	1 \ /	

XPN-5 : Préfi	ixe – civilité (ST)	36
XPN-7 : Type	e de nom (ID)	36
N.11 XTN:	numéro de télécommunication étendu	38
XTN-2: type	de numéro (ID)	38
XTN-3: type	d'équipement (ID)	39
XTN-4: adres	sse e-mail (ST)	39
XTN-9: texte	e libre (ST)	39
XTN-12 : n° o	de téléphone non formaté (ST)	39
N.12 Fiche d	de Contrôle du document	41
N.13 Notes of	de version	42
N.13.1 Rele	ease 1.1	
N.13.1.1	CP-ITI-FR-2008-003	42
N.13.1.2	CP-ITI-FR-2008-007b	42
N.13.1.3	CP-ITI-FR-2008-013	42
N.13.1.4	CP-ITI-FR-2008-016	43
N.13.2 Rele	ease 1.2	
N.13.2.1	CP-ITI-FR-2009-019	43
N.13.3 Rele	ease 1.3	
N.13.3.1	CP-ITI-FR-2010-024	44
N.13.4 Rele	ease 1.4	
N.13.4.1	CP-ITI-FR-2010-033	44
N.13.4.2	CP-ITI-FR-2011-034	44
N.13.4.3	CP-ITI-FR-2011-038	44
N.13.4.4	CP-ITI-FR-2011-040	44
N.13.4.5	CP-ITI-FR-2011-046	44
N.13.4.6	CP-ITI-FR-2011-048	44
N.13.4.7	CP-ITI-FR-2011-050	
N.13.4.8	CP-ITI-FR-2011-051	45
N.13.5 Rele	ease 1.5	45
N.13.5.1	CP-ITI-FR-2011-051	45
N.13.5.2	CP-ITI-FR-2012-043	45
N.13.5.3	CP-ITI-FR-2012-064	
N.13.5.4	CP-ITI-FR-2012-069	45
N.13.6 Rele	ease 1.6	
N.13.6.1	IHE-CP-ITI-FR-2017-129	
N.13.7 Rele	ease 1.7	
N.13.7.1	IHE-CP-ITI-FR-2017-130	45
Release 1.7.3		46

N. Contraints on HL7 v2.5 data types for ITI Profiles in France

Contraintes sur les types de données HL7 v2.5 applicables aux profils du domaine IT Infrastructure implémentés dans le périmètre géographique d'IHE France.

N.1 CX : Identifiant composite étendu avec caractère de contrôle

CX: Extended Composite ID with check digit

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N. L'extension française apporte des contraintes supplémentaires et des précisions.

Butta Type OX											
SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR				
CX-1	128	ST	R	[11]		ID Number	*				
CX-2	1	ST	0	[01]		Check Digit					
CX-3	3	ID	0	[01]	61	Check Digit Scheme					
CX-4	227	HD	R	[11]	363	Assigning Authority	*				
CX-5	5	ID	RE	[01]	203	Identifier Type Code	*				
CX-6	227	HD	0	[01]		Assigning Facility	*				
CX-7	8	DT	С	[01]		Effective Date					
CX-8	8	DT	0	[01]		Expiration Date					
CX-9	705	CWE	0	[01]		Assigning Jurisdiction	*				
CX-10	705	CWE	0	[01]		Assigning Agency or Department	*				

Data Type CX

Le tableau suivant représente les différents composants du type de donnée CX. Pour chacun des identifiants, la nature de chaque composant ou sous composant est précisée.

- Un texte en italique indique que le composant est à renseigner avec la valeur indiquée par le texte dans le tableau.
- Un texte qui n'apparaît pas en italique indique que le composant ou le sous composant est à renseigner avec le texte indiqué dans le tableau.
- Une croix indique que le composant ou le sous composant ne doit pas être utilisé.

Le lecteur se reportera à la section N.3 pour le détail du type de données HD (Désignateur hiérarchique)

	1	2	3		HD					
				4.1	4.2	4.3				
Identifiant de p	oatient (PID	-3)								
INS-C	Valeur			ASIP-SANTE-	1.2.250.1.213.1.4.2	ISO	INC-		Date du	
				INS-C	1.2.250.1.213.1.4.6		С		calcul	
					1.2.250.1.213.1.4.7					

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

IHE ITI Appendix N v.1.7.3

				Cf note (2)			
NDP	Valeur		CNOP	1.2.250.1.176.1.2	ISO	NDP	
NIR	Valeur		ASIP-SANTE- NIR	1.2.250.1.213.1.4.8	ISO	NH	Date de lecture de la carte vitale
INS-NIR	Valeur		ASIP-SANTE- INS-NIR	1.2.250.1.213.1.4.8	ISO	INS	
INS-NIA	Valeur		ASIP-SANTE- INS-NIA	1.2.250.1.213.1.4.9	ISO	INS	
IPP	Valeur		nom/Finess-ej	Nom de l' autorité	L	PI	
			/Finej-eg (1)	N° FINESS-EJ	M		
				N° FINEJ-EG	N		
Identifiant n°	de dossier adı	ministrat	if (PID-18)				
Numéro de	Valeur		Nom/Finess-ej	Nom de l' autorité	L	AN	
dossier administratif			/Finej-eg (1)	N° FINESS-EJ	M		
adiiiiiistratii				N° FINEJ-EG	N		
Identifiant de	pré-admission	n (PV1-5), de venue (PV1-1	.9)			
N° venue	Valeur		Nom/Fines-ejs	Nom de l'autorité	L	VN	
			/Finej-eg (1)	N° FINESS-EJ	M		
				N° FINEJ-EG	N		

(1) *Nom/Finess-ej/Finej-eg* signifie que le composant peut être renseigné soit avec le nom, soit avec le n° FINESS d'entité juridique, soit avec le n° FINESS d'entité géographique de l'autorité d'affectation qui a affecté l'identifiant.

Les données qui apparaissent en vert dans le tableau ci-dessus sont optionnelles.

(2) Le Cadre d'interopérabilité des SIS version 1.3 de l'ASIP Santé (publiée le 18 octobre 2012) fait référence au « dossier de conception de l'INS-C ».

Deux nouveaux OID d'affectation pour l'INS-C ont été ajoutés dans le dossier de conception de l'INS-C, afin de permettre une gestion distincte des INS-C en fonction du type de carte Vitale à partir de laquelle est calculé l'INS-C (carte Réelle, Test ou Démonstration).

OID	Objet
1.2.250.1.213.1.4.2	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de production (carte réelle)
1.2.250.1.213.1.4.6	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de test
1.2.250.1.213.1.4.7	Autorité d'affectation des INS-C calculés à partir de cartes Vitale de démonstration
1.2.250.1.213.1.4.8	Autorité d'affectation des INS-NIR

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

1.2.250.1.213.1.4.10	Autorité d'affectation des INS-NIR de test
1.2.250.1.213.1.4.11	Autorité d'affectation des INS-NIR de démonstration
1.2.250.1.213.1.4.9	Autorité d'affectation des INS-NIA

URL du CI-SIS:

https://esante.gouv.fr/interoperabilite/ci-sis

URL du dossier de conception INS-C:

 $\underline{http://esante.gouv.fr/services/referentiels/identification/dossier-de-conception-de-l-identifiant-national-de-sante-calcul}$

URL de l'INS:

https://esante.gouv.fr/securite/identifiant-national-de-sante

Le NDP (Identifiant Patient au Dossier Pharmaceutique) s'exprime par concaténation de six composants extraits de la carte vitale du patient. Ces six composants sont séparés par le caractère '|' qui correspond également au caractère de séparation des champs dans le message HL7. Pour cette raison, les six composants du NDP inscrits dans le champ CX-1 du type de données CX, seront séparés par le caractère d'échappement \F\. Ce caractère d'échappement doit être interprété par l'application réceptrice comme le caractère '|' de séparation des composants du NDP et non pas comme un séparateur de champ du message.

Exemple d'identifiant de patient (PID-3):

- INS-C: 0411886319605719371016^^^ASIP-SANTE-INS-C&1.2.250.1.213.1.4.2&ISO^INS-C^^20101207
- NDP: DUPONT\F\Jean\F\19590510\F\1\F\1234567891011\F\clésur14positions^^^CNO P&1.2.250.1.176.1.2&ISO^ NDP
- NIR du bénéficiaire (identifiant avec sa clé) actuel : 276037510669326^^^ASIP-SANTE-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^NH^^20210506
- INS-NIA (identifiant avec sa clé): 276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIA&1.2.250.1.213.1.4.9&ISO^INS
- INS-NIR (identifiant avec sa clé) actuel : 276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1.2.250.1.213.1.4.8&ISO^INS
- IPP crée par le serveur d'identités qui est l'unique domaine d'identification de l'établissement juridique :
 - 1° exemple où seule la 1° sous composante du type HD est utilisée
 123456789^^^AUT-AFFECTATION^PI
 - 2° exemple équivalent où les trois sous composantes sont utilisées :
 123456789^^AUT-AFFECTATION&120456789&M&^PI

- AUT-AFFECTATION représente le nom de l'autorité d'affectation
- 120456789 représente le n° FINESS de l'établissement
- M représente le type d'identifiant qui caractérise un établissement juridique
- INS-NIR et IPP: 123456789^^^AUT-AFFECTATION^PI~276037510669380^^^ASIP-SANTE-INS-NIR&1,2,250,1,213,1,4,8&ISO^INS
- N° dossier administratif (PID-18) où le n° 120456789 indique le FINESS-EJ d'entité juridique de l'établissement qui a affecté le n° de dossier administratif 405660^^^AUT-AFFECTATION&120456789&M^AN^^20101205
- N° de venue (PV1-19)
 000897406^^^ AUT-AFFECTATION&120456789&M ^VN^^20101205

CX-1: Identifiant (ST)

Remarque : Au regard du standard HL7 2.5, l'identifiant est une chaîne de caractères opaque, c'est-à-dire sans structuration particulière, qui possède la seule propriété d'être unique dans le champ délimité par l'autorité d'affectation, et d'être affecté à la personne qu'il désigne. Par conséquent les applications s'échangeant les identifiants dans les messages ne sont pas sensées interpréter la structure de ces identifiants. Lorsque structure il y a, son interprétation n'est pas du ressort des couches applicatives de communication dont la seule responsabilité est d'acheminer l'identifiant dans son entièreté.

CX-4: Autorité d'affectation (HD)

CX-4: Assigning Authority

Ce composant identifie l'autorité qui a produit et affecté l'identifiant contenu dans CX-1. Exemples :

- Pour un identifiant national de santé calculé (INS-C), CX-4 contient l'identification de l'autorité d'affectation qui a affecté l'INS-C : dans ce cas, cette autorité est décrite par un OID fourni par l'ASIP et précisé dans son dossier de conception de l'INS-C: 1.2.250.1.213.1.4.2
- Pour un identifiant national de santé INS (NIR ou NIA), CX-4 contient un identifiant qui permet de distinguer un NIR (1.2.250.1.213.1.4.8) ou un NIA (1.2.250.1.213.1.4.9).
- Pour un IPP ou un n° de venue, CX-4 contient l'identification de l'autorité d'affectation de ces identifiants.

Voir plus loin le type HD pour la structuration de ce composant CX-4.

CX-5: Code de type d'identifiant (ID)

CX-5: Identifier Type Code

Les codes de types d'identifiants permis en France sont les suivants : HL7 table 0203 – Identifier Type

Value	Description	Utilisé dans les	IHE FR Comments
		types de données	
EI	Employee number	CX, XCN	
NH	National Health Plan Identifier	CX, XCN	INS (Numéro Identifiant de Santé)
INS-C	INS-C	CX, XCN, XON	Numéro de sécurité social utilisé dans les
			échanges avec l'assurance maladie.
INS	Identifiant National de Santé NIR	CX, XCN	INS-NIR ou INS-NIA récupéré à partir du
			téléservice INSi.
NNFRA	National Person Identifier where	CX, XCN	N° de carte d'identité nationale National
	the FRA is the ISO table 3166 3-		(NIR)
	character (alphabetic) country code		Person Identifier. FRA est le code pays
			ISO 3166-1
PPN	Passport Number	CX, XCN	Numéro du passeport
PI	Patient internal identifier	CX, XCN	IPP d'établissement
NDP	Identifiant du patient au Dossier	CX	
	Pharmaceutique		
PN	Person number	CX, XCN	Ipp fédérateur utilisé par un Cross
			Reference Manager.
			Egalement utilisé pour identifier les
			personnes à prévenir ou les personnes de
			confiance.
RRI	Regional registry ID	CX, XCN	
ADELI	ADELI	CX, XCN	Numéro au répertoire ADELI du
			professionnel de santé
RPPS	RPPS	CX, XCN	N° d'inscription au RPPS du professionnel
			de santé
IDNPS		CX, XCN	Identification nationale de PS définie par
			l'ASIP-SANTE dans le CI_SIS et utilisée
			en extra-hospitalier
RI		XCN	Ressource interne
FINEJ		XON	FINESS d'entité juridique
FINEG		XON	FINESS d'entité géographique
RPPS		XON	Répertoire partagé des professionnels de
			santé
ADELI		XON	Repertoire ADELI
SIREN		XON	N° SIREN de l'organisation
SIRET		XON	N° SIRET de l'organisation
UF		XON	Code UF
IDNST		XON	Identification nationale de structure définie
			par l'ASIP-SANTE dans le CI_SIS et
			utilisée en extra-hospitalier.
SRV		XON	Code Service (axe organisationnel)
MR	Medical record	CX	Numéro d'archive
AN	Account Number	CX	Numéro de dossier
VN	Visit Number	CX	Numéro de venue

CX-6 : Etablissement ou entité géographique (HD)

CX-6 – Assigning Facility

ITI TF-2 :N.FR : Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Ce composant optionnel permet d'identifier l'établissement de santé qui a :

- soit produit l'identifiant transporté en CX-1 (par exemple un IPP, un NDA, un numéro de venue);
- soit obtenu cet identifiant d'un support externe ou d'un télé-service fourni par une autre autorité (par exemple un INS-A fourni par la CNAV);
- soit calculé cet identifiant sous le contrôle d'une autre autorité (par exemple un INS-C calculé selon l'algorithme public fourni par l'ASIP)

L'identifiant de l'établissement peut être son OID ou son n° FINESS d'établissement (entité géographique) ou plus tard, son n° RMESS

CX-7: Date effective (DT)

CX-7: Effective Date

Définition : Ce composant représente une date connue à partir de laquelle cet identifiant est valide.

Condition : Ce composant doit être renseigné avec la date de calcul de l'INS-C. Pour les autres types d'identifiants ce composant reste optionnel.

Explication: Un patient qui change de prénom ou de NIR ou de date de naissance sur sa carte Vitale (qu'il s'agisse d'une correction d'erreur ou d'un changement réel), changera aussi d'INS-C de fait. Les SI de santé étant habilités et encouragés à stocker ces identifiants il pourra se faire qu'un SI ait connaissance de deux INS-C successifs pour un même patient. Il devra dans ce cas, à chaque fois qu'il communique un INS, inclure les deux INS-C dans son message, en précisant pour chacun d'eux la date à laquelle il a été obtenu, c'est-à-dire sa date de calcul. Le SI destinataire du message saura ainsi ordonner les INS-C du patient dans le temps, et connaître le dernier valide: celui qui a la date effective la plus récente.

CX-9 : Entité juridique (CWE)

CX-9: Assigning Jurisdiction

Ce composant optionnel permet d'identifier l'entité juridique de santé qui a :

- soit produit l'identifiant transporté en CX-1 (par exemple un IPP, un NDA, un numéro de venue);
- soit obtenu cet identifiant d'un support externe ou d'un télé-service fourni par une autre autorité (par exemple un INS-A fourni par la CNAV);
- soit calculé cet identifiant sous le contrôle d'une autre autorité (par exemple un INS-C calculé selon l'algorithme public fourni par l'ASIP)

L'identifiant de l'entité juridique peut être son OID ou son n° FINESS d'entité juridique, ou plus tard, son n° RMESS

CX-10 : Service, Unité ou Département (CWE)

CX-10: Assigning Agency or Department

Ce composant optionnel permet d'identifier l'unité fonctionnelle ou service ou département qui a :

- soit produit l'identifiant transporté en CX-1 (par exemple un IPP, un NDA, un numéro de venue) ;
- soit obtenu cet identifiant d'un support externe ou d'un télé-service fourni par une autre autorité (par exemple un INS-A fourni par la CNAV);
- soit calculé cet identifiant sous le contrôle d'une autre autorité (par exemple un INS-C calculé selon l'algorithme public fourni par l'ASIP)

L'identifiant est un code affecté à l'unité fonctionnelle ou au service ou au département par l'établissement (CX-6) auquel elle appartient.

N.2 El : Identifiant d'entité

EI: Entity Identifier

Ce type de données est utilisé en France sans changement, tel que décrit dans ITI TF-2 : Appendix N. En particulier, la longueur maximum de l'identifiant stocké dans EI-1 est fixée à 16 caractères pour la France comme pour IHE international.

N.3 HD: Désignateur hiérarchique

HD: Hierarchic Designator

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

Data Type HD

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
HD-1	20	IS	R	[11]	300	Namespace ID	
HD-2	199	ST	С	[01]		Universal ID	*
HD-3	6	ID	С	[01]	203	Universal ID Type	*

Le type de données HD identifie une entité qui a la responsabilité de gérer et d'affecter des identifiants. Ces entités chargées d'affecter des identifiants peuvent être des applications, une organisation gouvernementale, une organisation régionale, un établissement de santé, etc. Ce type de données est composé de trois sous composants :

- 1° sous composant : <namespaceID> (IS)
- 2° sous composant : <universal ID> (ST)
- 3° sous composant : <universal ID type> (ID)

Le type HD représente notamment une autorité d'affectation (assigning authority) d'un identifiant dans les types CX (identification du patient, du dossier administratif, d'une venue), XCN (identification des professionnels de santé) et XON (identification des organisations). Le type HD représente une entité (juridique ou géographique) d'hébergement du patient (assigning facility) dans le type PL.

Le type HD est utilisé à la fois en tant qu'identifiant local (seule la 1° sous composante est renseignée) et en tant qu'identifiant universel (l'ensemble des trois sous composantes sont renseignées).

Utilisation française du type HD pour les autorités d'affectation :

Dans un contexte communautaire ou inter-entreprises, une autorité d'affectation (Assigning authority) DOIT être représentée par un identifiant typé : Le premier composant HD-1 contient le nom, le Finess-ej ou le Finej-eg de l'autorité, le second HD-2 est renseigné avec l'identifiant de l'autorité en question, et le troisième HD-3 est

- une valeur choisie dans la table 0301 Universal ID Type, et permet de spécifier le type d'identifiant utilisé pour l'autorité.
- Dans un contexte intra-entreprise une autorité PEUT être représentée par un identifiant typé ou un identifiant local qui est représenté soit par le nom, le n° Finess-ej (entité juridique) ou le n° Finej-eg (entité géographique), exploitant exclusivement le premier composant HD-1.

Dans les deux cas, le composant HD-1 est requis et les composants HD-2 et HD-3 sont conditionnels et sont utilisés dans un contexte communautaire ou inter-entreprises. Dans le cas où les trois sous composantes sont renseignées (contexte communautaire), l'entité identifiée par le 1° sous composant est identique à celle identifiée par les sous composants 2 et 3 réunis.

Les valeurs de la table 0301 – Universal ID Type utilisée en France sont les suivantes :

Universal Type ID	libellé
DNS	Nom de domaine Internet exprimé en ASCII ou par des entiers
ISO	Type d'identifiant universel et unique d'un objet
L.M.N	Réservé aux schémas de codage locaux
L M	Identifiant local d'une autorité d'affectation au sein d'un établissement
N	Identifiant FINESS-EJ d'entité juridique
11	Identifiant FINESS-EG d'entité géographique
UUID	Identifiant unique et universel de type DCE

Les concepts manipulés dans les types de données HL7 peuvent être identifiés localement au niveau d'une entité juridique d'établissement de soins ou au niveau d'une entité géographique d'un établissement de soins.

La distinction entre les types d'identifiants locaux L, M et N permet de distinguer respectivement :

- un identifiant local affecté par une autorité d'affectation particulière au sein d'un établissement (L),
- un identifiant local affecté par une entité juridique (M),
- un identifiant local affecté par une entité géographique appartenant à une entité juridique (N).

La gestion des entités géographiques au niveau du type de données HD permet ainsi en France d'implémenter les échanges de données de santé dans un contexte de regroupements de cliniques ou de communautés hospitalières de territoires.

En dehors de ces contextes, il est conseillé de ne pas renseigner les sous composants 2 et 3 de façon à simplifier les implémentations.

N.4 PL: Localisation de la personne

PL: Person Location

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

Data Type PL

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
PL-1	20	IS	0	[01]	302	Point of Care	
PL-2	20	IS	0	[01]	303	Room	
PL-3	20	IS	0	[01]	304	Bed	
PL-4	227	HD	0	[01]		Facility	
PL-5	20	IS	0	[01]	306	Location Status	
PL-6	20	IS	С	[01]	305	Person Location Type	*
PL-7	20	IS	0	[01]	307	Building	
PL-8	20	IS	0	[01]	308	Floor	
PL-9	199	ST	0	[01]		Location Description	
PL-10	427	El	0	[01]		Comprehensive Location Identifier	
PL-11	227	HD	0	[01]		Assigning Authority for Location	

En France, ce type de données peut servir en particulier à renseigner l'unité fonctionnelle d'hébergement du patient (champ PV1-3 du segment PV1) dans un établissement de soins. Dans ce contexte, le type de données est utilisé ainsi :

PL-1 : code de l'UF d'hébergement

PL-2 : chambre PL-3 : lit

PL-4: établissement

PL-6: inutilisé

Le tableau suivant représente les différents composants du type de donnée PL pour lequel la nature de chaque composant ou sous composant est précisée.

- Un texte en italique indique que le composant est à renseigné avec la valeur indiquée par le texte dans le tableau.
- Un texte qui n'apparaît pas en italique indique que le composant ou le sous composant est à renseigner avec le texte indiqué dans le tableau.
- Une croix indique que le composant ou le sous composant ne doit pas être utilisé.

		PL						
	1	2	3		HD			
				4.1	4.2	4.3		
Localisation patient	n° UF	n° chambre	n° lit	Nom/Finess- ej	Nom de l' autorité	L		
				/Finej-eg (1)	N° FINESS- EJ	M		

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

		N°	FINEJ-	
		EG		N

⁽¹⁾ *Nom/Finess-ej/Finej-eg* signifie que le composant peut être renseigné soit avec le nom, soit avec le n° FINESS-EJ d'entité juridique, soit avec le n° FINESS-EG d'entité géographique de l'autorité d'affectation qui a affecté l'identifiant.

Les données qui apparaissent en vert dans le tableau ci-dessus sont optionnelles.

Exemple:

Un patient localisé dans l'UF 4036, chambre 22, lit n°3 :

4036^22^3^n° FINESS établissement

N.5 TS: Point dans le temps

TS: Time Stamp

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

Data Type TS

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE fr
TS-1	24	DTM	R	[01]		Time	
TS-2	1	ID	Χ	[00]	529	Degree of Precision	

Ce type de données véhicule un point dans le temps. Le format défini par IHE international est également applicable en France : YYYY[MM[DD[HH[MM[SS]]]]][+/-ZZZZ]

Format	Description
YYYY	année sur 4 chiffres
MM	mois sur 2 chiffres (01 à 12)
DD	jour sur 2 chiffres (01 à 31)
НН	heure sur 2 chiffres (00 à 23)
MM	minute sur 2 chiffres (00 à 59)
SS	seconde sur 2 chiffres (00 à 59)
ZZZZ	« time zone », c'est-à-dire le décalage du fuseau horaire par rapport au temps UTC (GMT), exprimé en +/-HHMM.

Exemples:

1967 : L'année 1967

20080314 : Le 14 mars 2008

200803141001 : Le 14 mars 2008 à 10h01, fuseau horaire local non précisé

200803141041+0100 : Le 14 mars 2008 à 10h41, heure de Paris

20080314104103+0000 : Le 14 mars 2008 à 10h41 et 3 secondes, heure de Dublin

N.6 XAD: Adresse étendue

XAD: Extended Address

Ce type de données qui véhicule l'adresse d'une personne ou d'une organisation n'est pas encore décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

L'extension française apporte des contraintes et des précisions par rapport à la définition de ce type fournie par le standard HL7 v2.5.

Data Type XAD

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XAD-1	184	SAD	О	[01]		Street Address	
XAD-2	120	ST	О	[01]		Other Designation	*
XAD-3	50	ST	О	[01]		City	
XAD-4	50	ST	О	[01]		State or Province	*
XAD-5	12	ST	О	[01]		Zip or Postal Code	*
XAD-6	3	ID	О	[01]	399	Country	
XAD-7	3	ID	О	[01]	190	Address Type	*
XAD-8	50	ST	О	[01]		Other Geographic Designation	
XAD-9	20	IS	О	[01]	289	County/Parish Code	*
XAD-10	20	IS	О	[01]	288	Census Tract	
XAD-11	1	ID	О	[01]	465	Address Representation Code	
XAD-12	53	DR	X	[00]		Address Validity Range	
XAD-13	26	TS	О	[01]		Effective Date	
XAD-14	26	TS	О	[01]		Expiration Date	

Exemples d'adresses valides :

Exemples:

Une adresse personnelle :

```
1 avenue des champs Elysées (ligne 1)
2ème étage (ligne 2)
75008 Paris (CP et ville)
```

|1 avenue des champs Elysées^2ème étage^Paris^^75008^100^H|

Une adresse de vacances :

```
Rue des cavernes (ligne 1)
Lascaux (ville)
|rue des cavernes^^Lascaux^^^^VA^^^^220050801^220050831|
```

Une adresse professionnelle :

```
56 Rue Emile Zola (ligne 1)
Société DUPONT Sce Achats (ligne 2)
Bâtiment A Les Edelweiss (ligne 3)
49120 St Georges Des Gardes (CP et ville)
|56 Rue Emile^Zola Société DUPONT Sce Achats\S\Bâtiment A Les
Edelweiss^St Georges Des Gardes^^49120^^VA^^^^^220050801^220050831|
```

Cette extension nationale utilise les composants suivants de ce type de donnée :

XAD-1: Voie de l'adresse (SAD)

XAD-1: Street Address

Ce composant contient le numéro de la voie et le nom de la voie. Ce composant est du type SAD (voir définition du type SAD un peu plus loin)

XAD-2 : Compléments d'adresse (ST)

XAD-2: Other Designation

Ce composant contient le lieu-dit ou une précision géographique comme par exemple le bâtiment, le numéro d'escalier, l'étage...

Références:

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI: Lieu-dit (identifiant UN00000031)

Pour un émetteur envoyant l'adresse sur plusieurs lignes, XAD-1 correspond à la premiere ligne; XAD-2 peut contenir les autres lignes concaténées et séparées par le code format \S\.

XAD-3 : Commune (ST)

XAD-3: City

Ce composant contient le libellé de la localité ou du bureau distributeur CEDEX.

<u>Libellé de la localité</u>: Zone d'habitation, en général la commune d'implantation du destinataire. Elle est identifiée par son libellé INSEE sauf dans quelques cas où le libellé postal diffère du libellé INSEE, généralement pour lever des ambiguïtés.

<u>Libellé du bureau distributeur</u>: dans la très grande majorité des cas, libellé de la commune siège du bureau CEDEX; la mention CEDEX doit obligatoirement suivre le libellé du bureau CEDEX; dans le cas où il existe plusieurs bureaux CEDEX pour une même entité ou commune, chaque bureau CEDEX sera identifié par un numéro (exemple : ROUBAIX CEDEX 2); ce numéro correspond au numéro d'arrondissement dans le cas des villes à arrondissements, à un numéro d'ordre dans les autres cas.

Références:

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI: Localité (identifiant UN00000013)

XAD-4: Etat ou province (ST)

XAD-4: State or Province

Ce composant peut être nécessaire dans une adresse étrangère.

XAD-5 : Code postal ou code zip (ST)

XAD-5: Zip or Postal Code

Ce composant contient le code postal ou le code postal spécifique CEDEX.

<u>Code postal</u>: Un code à 5 chiffres servant à l'acheminement et/ou à la distribution des envois. Il identifie un bureau distributeur dans la chaîne de traitement du courrier.

Code CEDEX (Courrier d'Entreprise à Distribution Exceptionnelle): le CEDEX est une modalité d'acheminement du courrier associée à des services particuliers de distribution offerts aux entreprises caractérisées par un adressage spécifique; le code postal spécifique CEDEX est un code attribué aux organismes, entreprises, services publics recevant un fort trafic. Il identifie un client ou un ensemble de clients. Il est positionné aux lieu et place du code postal général dans le cas des adresses CEDEX. Ainsi, un code peut être associé à un client (code individuel) ou partagé entre plusieurs clients (code collectif).

Référence:

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI: Code postal (identifiant UN 00000014)

XAD-6: Pays (ID)

XAD-6: Country

Ce composant contient le code pays.

Pour la France, par exemple, ce composant contiendra la valeur « FRA ».

Les valeurs permises sont les codes alphabétiques à trois caractères de la norme ISO 3166-1 alpha -3 :

HL7 table 0399 - Country Code = ISO 3166-1 alpha -3

Value	Description	Display France	IHE FR Comments
AFG		Afghanistan	
ZAF		Afrique Du Sud	
ALB		Albanie	
DZA		Algerie	
DEU		Allemagne	
AND		Andorre	
AGO		Angola	
ATG		Antigua-Et-Barbuda	
SAU		Arabie Saoudite	
ARG		Argentine	
ARM		Armenie	
AUS		Australie	
AUT		Autriche	
AZE		Azerbaidjan	
BHS		Bahamas	
BHR		Bahrein	
BGD		Bangladesh	
BRB		Barbade	
BEL		Belgique	
BLZ		Belize	
BEN		Benin	
BTN		Bhoutan	
BLR		Bielorussie	

MMR Birmanie (Myanmar) BO1 Bolivie BIII Bosnie-Herzegovine BWA Bolswana BRA Bresil BRN Brunei BCR Bulgarie BFA Bukina BDI Burundi KHM Cambodge CAMR Camada CAW Canada CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHI Chili CHI Chili CHI Chili CHI Chili CHI Chili COH Coppre COL Colombie COL Colombie COM Comores COG Corpe COG Corpe COG Corpe COG Corpe CRI Costa Rica CIV Cotal Rica CIV Cotal Divoire HEV Croatie	Value	Description	Display France	IHE FR Comments
Bolive		Bescription		THE THE COMMENTS
BIH				
Branch Bresil Bresil Bresil BRN Brunei Brunei BRR Bulgarie Branch Brunei Branch Burkina Bulgarie Branch Burkina Bull Burundi KIIM Cambodge CMR Cameroun CAN Canada CPV Cap-Vert Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHIL Chili CHIN Chine CVP Clypre COL Colombie COM Comores COM COM	BIH			
BRN Brunei BGR Bulgarie BFA Burkina BDI Burundi KHM Cambodge CMR Cameroun CAN Canada CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chili CHL Chili CHN Chine CYP Chypre COL Colombic COM Comores COG Conge COM Coronces COG Conge KOR Corec (Republique De) CR Corec (Republique De) PRK Corec (Republique De) CRI Costa Rica CIV Cote D'Voire HRV Croate CIV Cote D'Voire HRV Croate CUB Cuba DNK Damemark DII Djibouti DMA Dominique EGY <td>BWA</td> <td></td> <td></td> <td></td>	BWA			
BGR Bulgarie BFA Burkina BDI Burundi KHM Cambodge CMR Cameroun CAN Canada CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chil CNP Chypre COL Colombie COL Colombie COM Cororese COG Congo KOR Corea (Republique De) COR Corea (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CIV Cote D'Ivoire	BRA		Bresil	
BPA	BRN			
BDI	BGR			
Cambodge CMR				
CMR Cameoun CAN Canada CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chili CIIN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) CRI Costa Rica CIV Costa Rica CIV Cota D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Esypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macodoine,Ex-Republique Yougoslave				
CAN Canada CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chili CHN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) CRI Costa Rica CIV Cotat Rica CIV Cotat Rica CUB Cuba DNK Danemark DII Dijbouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etsts-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine, Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA Gambie				
CPV Cap-Vert CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chill CHN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote Divoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine, Ex-Republique Yougoslave FII Fidii FIN Finlande FRA France </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
CAF Centrafricaine (Republique) CHL Chili CHN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote Divoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon				
CHIL Chili CHN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Conge KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonic USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine, Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GBC Georgie <tr< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></tr<>				
CHIN Chine CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonic USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidij FIN Finlande FRA France GAB Gabon GBMB Gambie GGC Georgie <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
CYP Chypre COL Colombie COM Comores COG Corge KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Cotalie CUB Cuba DNK Damenark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine, Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GBMB Gambie GBC Georgie GHA Ghana <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
COL Colombie COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece				
COM Comores COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GBO Georgie GRC Grece GRD Grenade GTM Guinee	COL			
COG Congo KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DIJ Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FIJ Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Grinee Equatoriale				+
KOR Coree (Republique De) PRK Coree (Republique Populaire De CRI Cost Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guinee Equatoriale GNQ Guinee Equatoriale <td></td> <td></td> <td></td> <td></td>				
PRK Coree (Republique Populaire De CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erytree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grecae GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guince Equatoriale				
CRI Costa Rica CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DJI Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guince Equatoriale GNQ Guince Equatoriale GN				
CIV Cote D'Ivoire HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DJI Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Greee GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee Equatoriale GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana <t< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></t<>				
HRV Croatie CUB Cuba DNK Danemark DII Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee Equatoriale GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee Equatoriale GUY HOnduras <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td></td<>				
CUB Cuba DNK Danemark DJI Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV EI Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee Equatoriale GNQ Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Hati HND Honduras HUN Hongrie				
DNK Danemark DJI Djibouti DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNQ Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
DMA Dominique EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HUN Honduras HUN Hongrie	DNK			
EGY Egypte SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Hunt HUN Honduras HUN Hongrie	DJI		Djibouti	
SLV El Salvador ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GBB Gabon GEO Georgie GHA Ghana GRC Greee GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HITI Haiti HND Honduras HUN Hongrie	DMA			
ARE Emirats Arabes Unis ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FII Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Hondurs HUN Hongrie	EGY			
ECU Equateur ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Hatti HND Honduras HUN Hongrie	SLV			
ERI Erythree ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
ESP Espagne EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
EST Estonie USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
USA Etats-Unis ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FiN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
ETH Ethiopie MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
MKD Macedoine,Ex-Republique Yougoslave FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
FJI Fidji FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
FIN Finlande FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
FRA France GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie			Figlands	
GAB Gabon GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GMB Gambie GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GEO Georgie GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GHA Ghana GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GRC Grece GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GRD Grenade GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GTM Guatemala GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GIN Guinee GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GNQ Guinee Equatoriale GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie	GIN			
GNB Guinee-Bissau GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
GUY Guyana HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
HTI Haiti HND Honduras HUN Hongrie				
HND Honduras HUN Hongrie				
HUN Hongrie	HND			
	HUN			
III III III III III III III III III II	IND		Inde	

ITI TF-2 :N.FR : Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Value	Description	Display France	IHE FR Comments
IDN	•	Indonesie	
IRN		Iran	
IRQ		Iraq	
IRL		Irlande; Ou Eire	
ISL		Islande	
ISR		Israel	
ITA		Italie	
JAM		Jamaique	
JPN		Japon	
JOR		Jordanie	
KAZ		Kazakhstan	
KEN		Kenya	
KGZ		Kirghizistan	
KIR		Kiribati	
KWT		Koweit	
LAO		Laos	
LSO		Lesotho	
LVA		Lettonie	
LBN		Liban	
LBR		Liberia	
LBY		Libye	
LIE		Liechtenstein	
LTU		Lituanie	
LUX		Luxembourg	
MDG		Madagascar	
MYS		Malaisie	
MWI		Malawi	
MDV		Maldives	
MLI		Mali	
MLT		Malte	
MAR		Maroc	
MHL		Marshall (Iles)	
MUS		Maurice	
MRT		Mauritanie	
MEX		Mexique	
FSM		Micronesie (Etats Federes De)	
MDA		Moldavie	
MCO		Monaco	
MNG		Mongolie	
MOZ		Mozambique	
NAM		Namibie	
NRU		Nauru	
NPL		Nepal	
NIC		Nicaragua	
NER		Niger	
NGA		Nigeria	
NOR		Norvege	
NZL		Nouvelle-Zelande	
OMN		Oman	
UGA		Ouganda	
UZB		Ouzbekistan	
PAK		Pakistan	
PLW		Palaos (Iles)	
PSE		Palestine	
PAN		Panama	
PNG		Papouasie-Nouvelle-Guinee	
PRY			
ГКI		Paraguay	

ITI TF-2 :N.FR : Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Value	Description	Display France	IHE FR Comments
NLD		Pays-Bas	
PER		Perou	
PHL		Philippines	
POL		Pologne	
PRT		Portugal	
QAT		Qatar	
DOM		Republique Dominicaine	
ROU		Roumanie	
GBR		Royaume-Uni	
RUS		Russie	
RWA		Rwanda	
ESH		Sahara Occidental	
KNA		Saint-Christophe-Et-Nieves	
LCA		Sainte-Lucie	
SMR		Saint-Marin	
VCT		Saint-Vincent-Et-Les Grenadine	
SLB		Salomon (Iles)	
WSM		Samoa Occidentales	
STP		Sao Tome-Et-Principe	
SEN		Senegal Senegal	
SYC		Seychelles	
SLE		Sierra Leone	
SGP		Singapour Singapour	
SVK		Slovaquie Slovaquie	
SVN		Slovenie	
SOM		Somalie	
SDN		Soudan	
LKA		Sri Lanka	
SWE		Suede	
CHE		Suisse	
SUR		Suriname	
SWZ		Swaziland	
SYR		Syrie	
TJK		Tadjikistan	
TWN		Taiwan	
TZA		Tanzanie	
TCD		Tchad	
CZE		Tcheque (Republique)	
THA		Thailande	
TGO		Togo	
TON		Tonga	
TTO		Trinite-Et-Tobago	
TUN		Tunisie	
TKM		Turkmenistan	
TUR		Turquie	
TUV		Tuvalu	
UKR		Ukraine	
URY		Uruguay	
VUT		Vanuatu	
VAT		Vatican; Ou Saint-Siege	
VEN		Venezuela	
VNM		Viet Nam	
YEM		Yemen	
ZMB		Zambie	
ZWE		Zimbabwe	
AIA		Anguilla	
ANT		Antilles Néerlandaises	
17111	ı	1 manos i techandaises	

ITI TF-2 :N.FR : Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Value	Description	Display France	IHE FR Comments
ABW		Aruba	
BMU		Bermudes	
BVT		Bouvet (Ile)	
CYM		Caimanes (Iles)	
CXR		Christmas (Ile)	
CCK		Cocos ou Keeling(Iles)	
COD		Congo (République Démocratique)	
COK		Cook (Iles)	
DOM		Dominicaine (République)	
FRO		Feroe (Iles)	
SGS		Georgie du Sud et les Iles sandwich du Sud	
GIB		Gibraltar	
GRL		Groenland	
GUM		Guam	
GEY		Guernesey	
HMD		Heard et MacDonald (Iles)	
HKG		Hong-Kong	
JEY		Jersey	
MAC		Macao	
FLK		Malouines, ou Falkland (Iles)	
IMN		Man (Ile)	
MNP		Mariannes du Nord (Iles)	
MNE		Monténégro	
MSR		Montsérrat	
NIU		Niue	
NFK		Norfolk (Ile)	
IOT		Océan Indien (Territoire Britannique de l')	
PCN		Pitcairn (Ile)	
PRI		Porto Rico	
ASM		Samoa américaines	
SHN		Sainte-Hélène	
SRB		Serbie	
SJM		Svalbard et Ile Jan Mayen	
TLS		Timor Oriental	
TKL		Tokelau	
TCA		Turks et Caiques(Iles)	
VGB		Vierges Britanniques (Iles)	
VIR		Vierges des Etats-Unis (Iles)	
ALA		Aland, Iles	
UMI		Iles mineures éloignées des Etats-Unis	
GUF		Guyane Française	
GLP		Guadeloupe	
ATA		Antartique	
SPM		Saint-Pierre-et-Miquelon	
ATF		Terres Australes Françaises	
REU		Réunion	
PYF		Polynésie Française	
MYT		Mayotte	
NCL		Nouvelle-Calédonie	
MTQ		Martinique	
WLF		Wallis-et-Futuna	

XAD-7 : Type d'adresse (ID)

XAD-7: Address Type

Ce composant précise la nature de l'adresse. Les valeurs valides de ce composant sont un sous-ensemble de celles proposées par la table HL7 0190 :

HL7 table 0190 - Adress Type

Value	Description	Display France	IHE FR Comments
В	Firm/Business	Adresse de l'employeur	
BA	Bad address	Mauvaise adresse	
BDL	Birth delivery location (address where birth occurred)	Lieu de l'accouchement	
BR	Residence at birth (home address at time of birth)	Adresse de naissance	
C	Current Or Temporary	Adresse temporaire	
F	Country Of Origin	Pays d'origine	
Н	Home	Adresse personnelle	
M	Mailing	Adresse courier	
O	Office	Adresse professionnelle	
RH	Registry home. Refers to the information system, typically managed by a public health agency, that stores patient information such as immunization histories or cancer data,	Utilisable pour communiquer l'Adresse Qualité Santé du Dossier Médical	
X 7 A	regardless of where the patient obtains services.	Personnel du patient	
VA SA		Adresse de vacances Adresse de résidence secondaire	
			11 / 'C' C1
ORI		Etablissement de provenance	Usage spécifique au profil PAM (champ ZFV-6)
DST		Etablissement de destination	Usage spécifique au profil PAM (champ ZFV-6)
BI	Billing Address	Adresse de facturation	Adoptée depuis HL7 v2.6
ASE		Adresse de soins du patient quand celui-ci est suivi à l'extérieur de l'établissement. Cette adresse et notamment utilisé dans le cadre des soins/suivis HAD, RAAC, chronique, post urgence	Usage spécifique au profil PAM

XAD-9: Cedex (IS)

XAD-9: County/Parish Code

Dans le contexte français, County est utilisé pour véhiculer le Code Officiel Géographique (COG) de la commune pour les personnes nées en France ou du pays pour les personnes nées à l'étranger, XAD-7 prenant la valeur « BDL ».

Dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré), ce champ est obligatoire dans le cas du profil IHE PAM France.

XAD-13 : Date de début de validité (TS)

XAD-13: Effective Date

Ce composant permet d'indiquer la date de début de validité de l'adresse.

XAD-14 : Date de fin de validité (TS)

XAD-14: Expiration Date

Ce composant permet d'indiquer la date de fin de validité de l'adresse.

N.7 SAD: Voie

SAD: Street Address

Ce type de données qui véhicule la ligne d'adresse n'est pas encore décrit dans ITI TF-2 : Appendix N. L'extension française restreint ce type à son premier composant.

Data Type SAD

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
SAD-1	120	ST	О	[01]		Street or Mailing Address	*
SAD-2	50	ST	X	[00]		Street Name	*
SAD-3	12	ST	X	[00]		Dwelling Number	*

SAD-1 : Ligne d'adresse

SAD-1: Street or Mailing Address

Ce composant contient la ligne d'adresse comprenant numéro et voie.

Exemple: "2 avenue des champs Elysées"

Remarque:

Norme AFNOR XP Z 10-011

RGI: XAD-1 (N°de voie) identifiant UN

N.8 XCN: Identifiant composite étendu et nom pour les personnes

XCN: Extended composite ID number and name for persons

Ce type de données qui permet d'identifier un acteur du processus de soins n'est pas encore décrit dans ITI TF-2 : Appendix N. L'extension française apporte des contraintes et des précisions par rapport à la définition de ce type fournie par le standard HL7 v2.5.

Exemples d'acteurs identifiés avec le type XCN : Le médecin traitant, le médecin correspondant, le médecin responsable, une infirmière, un biologiste, un technicien de laboratoire, un préparateur, ...

Data Type XCN

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XCN-1	199	ST	RE	[01]		ID Number	*
XCN-2	194	FN	RE	[01]		Family Name	*
XCN-3	30	ST	RE	[01]		Given Name	*
XCN-4	30	ST	0	[01]		Second and Further Given Names or Initials Thereof	*
XCN-5	20	ST	Х	[00]		Suffix (e.g., JR or III)	*
XCN-6	20	ST	0	[01]		Prefix (e.g., DR)	*
XCN-7	5	IS	Х	[00]	360	Degree (e.g., MD)	*
XCN-8	4	IS	Х	[00]	297	Source Table	*
XCN-9	227	HD	RE	[01]	363	Assigning Authority	
XCN-10	1	ID	С	[01]	200	Name Type Code	
XCN-11	1	ST	Χ	[00]		Identifier Check Digit	
XCN-12	3	ID	Х	[00]	61	Check Digit Scheme	
XCN-13	5	ID	С	[01]	203	Identifier Type Code	*
XCN-14	227	HD	0	[01]		Assigning Facility	
XCN-15	1	ID	Χ	[00]	465	Name Representation Code	*
XCN-16	483	CE	Х	[00]	448	Name Context	*
XCN-17	53	DR	Х	[00]		Name Validity Range	
XCN-18	1	ID	Х	[00]	444	Name Assembly Order	*
XCN-19	26	TS	Х	[00]		Effective Date	*
XCN-20	26	TS	Х	[00]		Expiration Date	*
XCN-21	199	ST	Х	[00]		Professional Suffix	*
XCN-22	705	CWE	Х	[00]		Assigning Jurisdiction	*
XCN-23	705	CWE	Х	[00]		Assigning Agency or Department	*

Le tableau suivant représente les différents composants du type de donnée XCN. Pour chacun des identifiants, la nature de chaque composant ou sous composant est précisée.

- Un texte en italique indique que le composant est à renseigné avec la valeur indiquée par le texte dans le tableau.
- Un texte qui n'apparaît pas en italique indique que le composant ou le sous composant est à renseigner avec le texte indiqué dans le tableau.
- Une croix indique que le composant ou le sous composant ne doit pas être utilisé.

ITI TF-2: N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

		XCN									
	1	2	3			HD		10	11	12	13
	· ·		3	•	9.1	9.2	9.3	10	11	12	13
Identifiant de	Identifiant de professionnel de santé (PV1-7, PV1-8, PV1-9)										
ADELI	Code ADELI	Nom	Prénom		ASIP-	1.2.250.1.71.4.2.1	ISO	Type nom	Х	Х	ADELI
					SANTE-						
					PS						
RPPS	Code RPPS	Nom	Prénom		ASIP-	1.2.250.1.71.4.2.1	ISO	Type nom	Х	Х	RPPS
					SANTE-						
					PS						
Interne	Code interne	Nom	Prénom		M /F:	NO4	т	Type nom	Х	Х	El
établissem					Nom/Fin	N° autorité	L				
ent					ess	N° FINESS	M				
					/Finej	N° FINEJ	N				

Nom/Finess/Finej signifie que le composant peut être renseigné soit avec le nom, soit avec le no FINESS d'entité juridique, soit avec le no FINESS d'entité géographique de l'autorité d'affectation qui a affecté l'identifiant.

Les données qui apparaissent en vert dans le tableau ci-dessus sont optionnelles.

Exemple:

- Identifiant d'un médecin au répertoire ADELI 0751012344^Dupont^Jean^^^^ASIP-SANTE-PS&1,2,250,1,71,4,2,1&ISO^D^^^ADELI
- Identifiant d'un médecin au RPPS 801234567897^Réault^Pierre^^^^AASIP-SANTE-PS&1.2.250.1.71.4.2.1&ISO^D^^^RPPS
- Identifiant d'un agent dans le registre du personnel de l'établissement de soins (Finess-ej : 3750100125)
 3750100125/50362^Loisel^Jeanne^^^^AUT-AFFECTATION&3750100125&M^D^^^EI

XCN-1 : Identifiant de la personne (ST)

XCN-1: ID Number

Le composant XCN-1 fournit l'identifiant de la personne. Cet identifiant est typé par le composant XCN-13. L'application émettrice doit renseigner ce champ si elle dispose de l'identifiant.

Remarque:

IHE France repousse la limite à 15 caractères fixée par le standard HL7 v2.5, à 199 caractères, ceci dans le but de pouvoir véhiculer tous les types d'identifiants d'acteurs de santé des annuaires de professionnels de santé français, et d'autoriser les extensions à ces identifiants (exemple : N° de cabinet / identifiant du professionnel au sein du cabinet)

199 étant la valeur maximale du type ST.

Exemples:

- L'identifiant d'un médecin au répertoire ADELI
- L'identifiant d'un professionnel de santé au RPPS
- L''identification d'un agent dans le registre du personnel de l'établissement de soins.

Remarque : Au regard du standard HL7 2.5, l'identifiant est une chaîne de caractères opaque, c'est-à-dire sans structuration particulière, qui possède la seule propriété d'être unique dans le champ délimité par l'autorité d'affectation, et d'être affecté à la personne qu'il désigne. Par conséquent les applications s'échangeant les identifiants dans les messages ne sont pas sensées interpréter la structure de ces identifiants. Lorsque structure il y a, son interprétation n'est pas du ressort des couches applicatives de communication dont la seule responsabilité est d'acheminer l'identifiant dans son entièreté.

Par exemple, si le premier chiffre d'un identifiant attribué par le GIP CPS représente un typage de cet identifiant, l'identifiant entier, incluant ce premier chiffre sera acheminé dans XCN-1, sans que les applications émettrice et réceptrice ne cherchent à interpréter ce premier chiffre. En revanche ces applications auront la responsabilité de matérialiser et d'interpréter correctement le type de l'identifiant dans XCN-13 (« ADELI » ou « RPPS »).

XCN-2: Nom de famille (FN)

XCN-2: Family Name

Ce composant suit la même structuration et le même usage que le composant XPN-1.

XCN-3: Premier prénom (ST)

XCN-2: Given Name

Ce composant suit la même structuration et le même usage que le composant XPN-2.

XCN-4 : Deuxième prénom et suivants (ST)

XCN-4: Second and Further Given Names or Initials Thereof

Ce composant suit la même structuration et le même usage que le composant XPN-3.

XCN-6 : Préfixe (ST)

XCN-6: Prefix

Ce composant suit la même structuration et le même usage que le composant XPN-5.

XCN-9 : Autorité d'affectation (HD)

XCN-9: Assigning Authority

Le composant XCN-9 précise l'autorité d'affectation de l'identifiant (XCN-1). Selon les cas : OID de l'organisme en charge du RPPS ou de celui en charge de l'ADELI, ou de l'entreprise de santé attribuant ses identifiants locaux.

XCN-10: Type de nom (ID)

XCN-10: Name Type Code

Condition : Le composant doit être renseigné dès lors que l'un au moins des deux composants XCN-2, XCN-3 est renseigné.

Ce composant suit le même usage et le même codage que le composant XPN-7.

XCN-13: Type d'identifiant (ID)

XCN-13: Identifier Type Code

Ce composant sert à typer dans le vocabulaire du message HL7, l'identifiant véhiculé en XCN-1. Il est obligatoire dès lors que XCN-1 contient effectivement un identifiant.

Les valeurs permises sont indiquées dans la table 203 Identifier Type (voir CX-5)

Remarque : Le fait de transmettre ce type d'identifiant dans le vocabulaire de la table 203 ne dispense pas de véhiculer l'identifiant complet dans XCN-1, même dans le cas où l'une des positions de cet identifiant représente elle aussi son type aux yeux de l'autorité d'affectation.

N.9 XON: Nom et identifiant pour les organisations

XON: Extended composite name & ID for organizations

Ce type de données qui permet d'identifier une organisation liée au processus de soins n'est pas encore décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

L'extension française apporte des contraintes et des précisions par rapport à la définition de ce type fournie par le standard HL7 v2.5.

Exemples d'organisations identifiées avec le type XON :

- La métadonnée *authorInstitution* dans XDS, représentant l'organisation productrice d'un document médical électronique.
- La métadonnée *intendedRecipient* dans XDS, représentant l'organisation destinataire d'un document médical électronique.

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XON-1	50	ST	RE	[01]		Organization Name	*
XON-2	20	IS	Х	[00]	0204	Organization Name Type Code	*
XON-3	4	NM	Х	[00]		ID Number	
XON-4	1	NM	Х	[00]		Check Digit	
							*
XON-5	3	ID	Х	[00]	0061	Check Digit Scheme	
XON-6	227	HD	RE	[01]	0363	Assigning Authority	
XON-7	5	ID	RE	[01]	0203	Identifier Type Code	*
XON-8	227	HD	Х	[01]		Assigning Facility	
XON-9	1	ID	Х	[00]	0465	Name Representation Code	*
XON-10	64	ST	RE	[01]		Organization Identifier	*

Data Type XON

Le tableau suivant représente les différents composants du type de donnée XON. Pour chacun des identifiants, la nature de chaque composant ou sous composant est précisée.

- Un texte en italique indique que le composant est à renseigné avec la valeur indiquée par le texte dans le tableau.
- Un texte qui n'apparaît pas en italique indique que le composant ou le sous composant est à renseigner avec le texte indiqué dans le tableau.
- Une croix indique que le composant ou le sous composant ne doit pas être utilisé.

		XON							
	1			HD 7 8 9 1					10
			6.1	6.2	6.3				
Identifiant UF h	ébergement (ZE	BE-7)	et UF de soins (ZBE-8)					
UF responsabilité médicale	Libellé UF	Х	Nom/Finess- ej	Nom autorité	L	UF	х	х	Code UF

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

UF responsabilité soins	Libellé UF	х	/Finej-eg Nom/Finess- ej /Finej-eg	N° FINESS-EJ N° FINEJ-EG Nom autorité N° FINESS-EJ N° FINEJ-EG	M N L M N	UF	х	х	Code UF
Etablissement de santé	Nom de l'organisation	x	ASIP- SANTE-ST	1.2.250.1.71.4.2.2	ISO	FINESS ou FINEG ou FINEJ ou SIRET ou SIREN			N° Finess

Nom/Finess-ej/Fine-egj signifie que le composant peut être renseigné soit avec le nom, soit avec le n° FINESS-EJ d'entité juridique, soit avec le n° FINESS-EG d'entité géographique de l'autorité d'affectation qui a affecté l'identifiant.

Les données qui apparaissent en vert dans le tableau ci-dessus sont optionnelles.

• Exemple d'identification de l'UF 3435 d'urologie par un établissement dont le Finess est 120456789. dans cet exemple, seule la 1° sous composante du type HD est renseignée.

Urologie^^^^120456789^UF^^^3435

• Exemple d'identification d'un établissement de santé, dont le n° FINESS est 750100125 :

Groupe Pitié Salpêtrière^^^^ASIP-SANTE-ST&1.2.250.1.71.4.2.2&ISO^FINESS^^^1750100125

XON-1: Nom de l'organisation (ST)

XON-1: Organization Name

Ce composant contient le nom de l'organisation. L'application émettrice doit fournir l'information si elle en dispose.

XON-6: Autorité d'affectation de l'identifiant (HD)

XON-6: Assigning Authority

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Ce composant fournit l'autorité ayant attribué l'identifiant à l'organisation. L'application émettrice doit fournir cette information si elle en dispose.

XON-7: Type d'identifiant (ID)

XON-7: Identifier Type Code

Ce composant fournit le type d'identifiant de l'organisation. L'application émettrice doit fournir l'information si elle en dispose.

Les valeurs permises sont indiquées dans la table 203 Identifier Type (voir CX-5)

XON-10 : Identifiant de l'organisation (ST)

XON-10: Organization Identifier

Ce composant fournit l'identifiant de l'organisation selon le type précisé en XON-7. L'application émettrice doit fournir l'information si elle en dispose. L'identifiant doit être acheminé dans son intégrité, sans interprétation particulière de ses positions (cf discussion sur le type de données XCN).

N.10 XPN: Nom étendu de personne

XPN: Extended Person Name

Ce type de données est décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

L'extension française apporte des contraintes supplémentaires et des précisions.

Data Type XPN

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XPN-1	194	FN	С	[01]	10.0.10	Family Name	
XPN-2	194	ST	С	[01]		Given Name	
XPN-3	194	ST	С	[01]		Second and Further Given Names or Initials Thereof	*
XPN-4	20	ST	Х	[00]		Suffix (e.g. JR or III)	*
XPN-5	20	ST	0	[01]		Prefix (e.g., DR)	*
XPN-6	6	IS	Х	[00]	360	Degree (e.g., MD)	
XPN-7	1	ID	R	[11]	200	Name Type Code	*
XPN-8	1	ID	Х	[00]	465	Name Representation Code	*
XPN-9	483	CE	Х	[00]	448	Name Context	*
XPN-10	53	DR	Х	[00]		Name Validity Range	
XPN-11	1	ID	Х	[00]	444	Name Assembly Order	*
XPN-12	26	TS	Х	[00]		Effective Date	*
XPN-13	26	TS	Х	[00]		Expiration Date	*
XPN-14	199	ST	Х	[00]		Professional Suffix	*

XPN-1 : Nom de famille (FN)

XPN-1: Family Name

Ce composant est requis si connu de l'application émettrice. Les noms composés ou à particule sont à mettre intégralement dans ce sous-champ.

Le nom de naissance (type L) est obligatoire dans les messages HL7 dans le cas où l'on véhicule l'INS et que l'identité est qualifiée (celui-ci ne doit pas être altéré).

Le nom utilisé (type D) n'est transmis que s'il est défini (par exemple nom marital du conjoint).

Exemple: ^MARIE-CECILE^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^^Mme^^L

XPN-2: Premier prénom (ST)

XPN-2: Given Name

Ce composant contient le premier prénom.

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Dans le cas d'une identité créée ou modifiée par un appel au téléservice INSi, il est nécessaire d'extraire le premier prénom de la liste des prénoms retournée par le téléservice. Ce champ est obligatoire.

XPN-3: Second prénoms et suivants (ST)

XPN-3: Second and Futher Given Names or Initials Thereof

Ce composant contient les prénoms.

Dans le cas d'une identité créée ou modifiée par un appel au téléservice INSi, il s'agit de la liste des prénoms retournée par le téléservice.

Exemple : identité créée en local DARK^JEANNE^^^Mme^^L

Exemple : identité créée à partir du téléservice INSi

DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^^Mme^^L

Exemple : identité modifiée en local avec un prénom utilisé

^MARIE-CECILE^^^^D~DARK^JEANNE^JEANNE MARIE CECILE^^^Mme^^L

XPN-5: Préfixe – civilité (ST)

XPN-5: Prefix

Les deux civilités suivantes sont définies par IHE France pour supporter les deux civilités légales. Ce type reste extensible pour ajouter d'autres civilités, si nécessaire. Cependant, les civilités Monsieur et Madame ne doivent pas être redéfinies et les valeurs ci-dessous doivent être utilisées.

Par ailleurs, une réponse ministérielle (n°5128 du 3 mars 1983) précise que la civilité Mademoiselle (Mlle) ne devrait pas être utilisée.

Valeur	Description
M.	Monsieur
Mme	Madame

XPN-7: Type de nom (ID)

XPN-7: Name Type Code

Le composant XPN-7 donne le type du nom, c'est-à-dire de l'ensemble des informations fournies par une occurrence d'un champ de type XPN. Les types de noms utilisables en France sont les suivants :

HL7 table 0200 – Name Type

Value	Description HL7	Display France	IHE FR Comments
-------	-----------------	----------------	-----------------

D	Display Name	Nom d'usage	Nom d'usage, mais non légal. Par exemple : Nom du partenaire (norme UN/CEFACT : UN : 00000076)
L	Legal Name	Nom de naissance	Nom de famille, c'est-à-dire le nom légal conformément à la loi de 2003 (norme UN/CEFACT : UN : 00000080)
S	Coded Pseudo-Name to ensure anonymity	Pseudonyme	Pseudonyme assurant l'anonymat (norme UN/CEFACT : UN : 000000207)
U	Unspecified	Non spécifié	Non spécifié

En conséquence, les autres types de noms définis par HL7 : A, B, C, I, M, N, P, R, T ne doivent pas être utilisés dans le contexte français

Remarques concernant les noms de patients et les relations entre patients :

- Le nom de l'époux ou épouse n'est pas renseigné en tant que propriété du nom d'une personne. En effet, lorsque cette information est nécessaire, elle doit être portée par un segment NK1 (next of kin), dans le champ NK1-2 (Name) avec une relation (NK1-3) de type « SPO » (spouse).
- Il n'est pas pour autant exclu qu'un patient soit enregistré et communiqué sous son nom d'usage (par exemple nom du partenaire), dans ce cas, le nom du patient ou de la patiente sera typé « D » = Nom d'usage.
- Il est également possible que l'identité d'une patiente soit enregistrée, et donc communiquée avec les deux noms : le nom légal et le nom d'usage. Dans ce cas, le champ PID-5 « Patient Name » qui est répétable contiendra deux occurrences du nom, une typée « L » porteuse du nom de famille et une typée « D » qui portera le nom d'usage.
- En résumé, lorsqu'on cherche à détailler l'identité d'un patient (nom d'usage + nom légal) on renseigne deux occurrences dans le champ PID-5. Si par contre on veut communiquer l'identité complète du conjoint ou du partenaire d'un(e) patient(e) il faut exploiter un segment de parenté NK1 dans le message.

Exemples de noms valides dans le périmètre de IHE France :

TOUTLEMONDE^Jean-Pierre^Paul,Jacques^^^^L	(nom de famille, légal)
DE GUERMANTES^Orianne^^^Duchesse^^D	(nom d'usage, non légal)
DES LAUMES^Orianne^^^Princesse^^L	(nom de famille, légal)
CESAR^Jules^^^^S	(VIP sous un pseudonyme)

N.11 XTN: numéro de télécommunication étendu

XTN: Extended Telecommunication Number

Ce type de données n'est pas décrit dans ITI TF-2 : Appendix N.

L'extension française apporte des contraintes et des précisions concernant le formatage de ce type de données. Le type sert à renseigner un numéro de téléphone en utilisant le composant XTN.12 « Unformatted Telephone Number », ou une adresse email en utilisant le composant XTN.4 « Email Address », en conformité avec la norme UN00000095 retenue par le RGI en France.

Data Type XTN

SEQ	LEN	DT	Usage	Card.	HL7 table	COMPONENT NAME	IHE FR
XTN-1	199	ST	Х	[00]		Telephone Number	*
XTN-2	3	ID	0	[01]	201	Telecommunication Use Code	
XTN-3	8	ID	0	[01]	202	Telecommunication Equipment Type	
XTN-4	199	ST	С	[01]		Email Address	*
XTN-5	3	NM	Χ	[01]		Country Code	
XTN-6	5	NM	Χ	[00]		Area/City Code	*
XTN-7	9	NM	Χ	[00]		Local Number	*
XTN-8	5	NM	Χ	[00]		Extension	*
XTN-9	199	ST	0	[00]		Any Text	
XTN-10	4	ST	X	[00]		Extension Prefix	*
XTN-11	6	ST	Χ	[00]		Speed Dial Code	*
XTN-12	199	ST	С	[01]		Unformatted Telephone number	*

XTN-2 : type de numéro (ID)

XTN-2: Telecommunication Use Code

Ce composant est optionnel. Les types de numéro utilisables en France sont les suivants :

HL7 Table 0201 – Type de numéro

Name	Description	Display France	IHE fr Comments
ASN	Answering Service Number	Serveur vocal	
BPN	Beeper Number	Numéro de Beeper	
EMR	Emergency Number	Numéro en cas d'urgence	
NET	Network (email) Address	Adresse electronique	
ORN	Other Residence Number	Numéro personnel 2	
PRN	Primary Residence Number	Numéro personnel	

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

VHN	Vacation Home Number	Numéro temporaire	
WPN	Work Number	Numéro professionnel	

XTN-3: type d'équipement (ID)

XTN-3: Telecommunication Equipment Type

Ce composant est optionnel.

Les types de numéro utilisables en France sont les suivants :

HL7 Table 0202 – Type d'équipement

	т		z – Type a equipement
Name	Description	Display France	IHE fr Comments
BP	Beeper	Numéro de	
		Beeper	
CP	Cellular Phone	Téléphone	
		portable	
FX	Fax	Fax	
Internet	Internet Address:	Adresse	
	Use Only If	electronique	
	Telecommunication		
	Use Code Is NET		
MD	Modem	Modem	
PH	Telephone	Téléphone fixe	
TDD	Telecommunications	Appareil de	
	Device for the Deaf	communication	
		pour les	
		malentendants	

XTN-4: adresse e-mail (ST)

XTN-4: Email Address

La saisie de ce composant est conditionnelle.

Ce champ sera renseigné avec une adresse e-mail à condition que la valeur du champ XTN-2 = « NET », c'est-à-dire que le type de numéro corresponde à une adresse e-mail (network email address).

L'adresse e-mail est saisie sous la forme d'une chaîne de caractères.

XTN-9: texte libre (ST)

XTN-9: Any Text

Un texte libre peut être utilisé ici afin de donner des renseignement vis-à-vis des données véhiculées. Par exemple : «

IHE France n'impose aucune contrainte vis-à-vis de l'utilisation de ce champ.

XTN-12 : n° de téléphone non formaté (ST)

XTN-12: Unformatted Telephone number

La saisie de ce composant est conditionnelle et correspond au n° de téléphone indiqué sous la forme d'une chaîne de caractères. Ce composant est renseigné dans le cas où la valeur du composant XTN-3 est différente de NET, ou si ce composant XTN-3 est vide. C'est le numéro complet de téléphone qui doit être fourni dans ce champ, avec les chiffres sans caractère de séparation.

Exemples:

|^PRN^PH^^^^^0148587200| |^PRN^CP^^^^^^+3360708091| |^NET^ Internet^info@ihe.net|

N.12 Fiche de Contrôle du document

N.1.1 Caractéristique du document

Statut	□TRAVAIL	⊠FINALISE	⊠VALIDE	
Réf. Fichier	IHE_France_Constraints_on_HL7_data_types_for_ITI_V1.3_FT.doc			
Suivi	Ce document est produit par IHE France. Toutes remarques et commentaires sur ce document doivent être adressés aux co-chairs d'IHE France : - Karima Bourquard : karima.bourquard@in-system.eu Ainsi qu'au coordonnateur France ITI : - Yohann Poiron – ypoiron@openxtrem.com			

N.1.2 Historique des mises à jour

Version	Modifications	Date	Rédacteurs
VT0.1	Initialisation du document à partir du draft 2005 de l'extension FR PAM et des réunions PAM 15 février 2008 et 4 mars 2008 (XPN, XAD, SAD, XCN)	04/03/08	Fabien Munoz
VT0.2	Revue de la mise en forme Ajout de : XON ; ajout des interdiction sur certains éléments	13/03/08	François Macary
VT0.3	Description de CX à partir de l'extension Française PAM	26/03/08	Fabien Munoz
VT0.4	Graphie des prénoms et noms composés dans le type XPN suite séance de revue du 7 mai, + reclassement & mise en forme	15/05/08	François Macary
Release 1.0	Prise en compte derniers commentaires	04/06/08	François Macary
Release 1.1	Intégration des CP 3 et 7b, 13, 16 Voir « Notes de version »	05/12/08	Fabien Munoz
Release 1.2	Intégration des CP 19	08/10/09	Fabien Munoz
Release 1.3	Intégration des CP 24	25/10/10	Fabien Munoz
Release 1.4	Intégration des CP 33, 34, 38, 40,	29/01/2012	Fabien Munoz

	48, 50, 51		
Release 1.5	Intégration des CP 64 et 69	10/01/2013	Isabelle Gibaud
Release 1.6	Intégration CP 129	22/02/2018	Yohann Poiron
Release 1.7	Intégration CP 130	22/06/2021	Yohann Poiron

N.1.3 Validation

Nom	Commentaires	Date	Version
IHE France		09/06/08	Release 1.0
IHE France		05/12/08	Release 1.1
IHE France		08/10/09	Release 1.2
IHE France		19/11/10	Release 1.3
IHE France		29/01/12	Release 1.4
IHE France		10/01/2012	Release 1.5
IHE France		22/02/2018	Release 1.6
IHE France		22/06/2021	Release 1.7

N.13 Notes de version

N.13.1 Release 1.1

Description des CP intégrés à cette version :

N.13.1.1 CP-ITI-FR-2008-003

Section: N.1.2 & N8.8 & N9.3

Le contenu de la table 0203-Identifier Type était différent selon le type de donnée décrit (CX, XCN et XON). A présent, la table 0203 regroupe les types d'identifiant de personnes comme les types d'identifiants d'organisations. Il s'agit d'une concaténation des valeurs contenues dans la table pour les types de données CX et XCN avec les valeurs contenues dans la table pour le type de données XON.

N.13.1.2 CP-ITI-FR-2008-007b

Section N.3 HD: Désignateur hiérarchique

Dans le cadre d'échange de messages entre plusieurs établissements regroupés/mutualisés, mais gardant leur propre structure juridique, il est important de pouvoir spécifier l'autorité d'attribution pour chaque code et chaque identifiant transmis.

Cela permet de ne pas mélanger les messages et les données lorsque par exemple un système d'information clinique est interfacé avec plusieurs systèmes de gestion administrative des malades.

A noter que HD-3 est, à présent, lié à la table 203 et non plus à la table 301.

N.13.1.3 CP-ITI-FR-2008-013

Section N.11 XTN: numéro de télécommunication étendu

ITI TF-2 :N.FR : Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

Ce CP propose de préciser les règles d'encodage d'un n° de téléphone ou d'une adresse email.

Il est important de noter qu'IHE France s'appuie ici sur le type de donnée XTN comportant 12 composants. Cette version de XTN est apparue avec la version 2.5 d'HL7.

IHE France est conscient que certains rares profils utilisent des versions inférieures d'HL7 (exemple PIX)

IHE France a décidé de ne pas brider les apport fait par HL7 2.5.

Une utilisation spécifique d'XTN pour PIX devra être spécifiée dans une verison future de cette annexe.

N.13.1.4 CP-ITI-FR-2008-016

Section N.8.1 XCN-1 : Identifiant de la personne (ST)

Le type de données XCN sert à nommer et identifier une personne. Il offre un identifiant de taille limitée à 15 caractères. (XCN-1)

Ce type est utilisé en France pour nommer et identifier les professionnels de santé. La limitation à 15 caractères est incompatible avec les annuaires gérés par le GIP CPS. Par conséquent, IHE France repousse cette limite en France. Ceci représente une entorse vis-à-vis d'HL7 v2.5, mais va dans le sens de l'évolution d'HL7 v2.

N.13.2 Release 1.2

N.13.2.1 CP-ITI-FR-2009-019

Complément/changement du type CX : Section N.1

Dans le tableau:

CX-1 : longueur passe à 64. Choix arbitraire du groupe.

CX-7 : usage passe de O (optionnel) à C (conditionnel) dans le tableau

Dans la description des champs :

CX-4 : Autorité d'affectation (HD) : Remplacer de la valeur INS par INS-C et INS-A. Ajout des deux premiers puces.

CX-5 : Code de type d'identifiant (ID) : Remplacement de la ligne NH du tableau par deux lignes INS-C et INS-A. Supprimer XCN pour la valeur PI.

CX-6: Etablissement d'affectation (HD): Précision de la signification de ce composant dont l'usage reste optionnel.

CX-7: Date effective (DT): Usage conditionnel. Précision la condition

CX-9: Entité juridique d'affectation (HD): Précision sur la signification de ce composant dont l'usage reste optionnel.

CX-10: Service, unité ou département (HD) : Précision sur la signification de ce composant dont l'usage reste optionnel.

Complément/changement du type XON: Section N.9

XON-1 : la longueur actuelle du champ ne permet pas le transport d'OID. La longueur passe à 64. Choix arbitraire du groupe.

N.13.3 Release 1.3

N.13.3.1 CP-ITI-FR-2010-024

XAD : précision sur l'envoi de plusieurs lignes d'adresses.

N.13.4 Release 1.4

N.13.4.1 CP-ITI-FR-2010-033

Le type pour représenter les adresses de facturation dans HL7 v2.5 n'existait pas. Cependant dans la version Internationale HL7 v2.6, il existe le type « Billing Address ». Adoption du type BI dans l'annexe N.

N.13.4.2 CP-ITI-FR-2011-034

Il n'était pas possible d'identifier des organismes de type service (XON-7). Le but de ce CP est d'ajouter dans la table 203 de l'appendice N un type 'SRV' pour identifier les services (au sens services cliniques).

N.13.4.3 CP-ITI-FR-2011-038

Liste 203 permet le typage des numéro d'archive « MR ».

N.13.4.4 CP-ITI-FR-2011-040

Liste 203 permet le typage du numéro de dossier « AN ».

N.13.4.5 CP-ITI-FR-2011-046

Précisions sur la gestion des noms

N.13.4.6 CP-ITI-FR-2011-048

Précision sur la civilité

N.13.4.7 CP-ITI-FR-2011-050

Description précise des identifiants :

- Patients (PID-3)
- professionnels de santé (PV1-7, PV1-8, PV1-9)
- du dossier administratif (PID-18)
- de la venue (PV1-19)

ITI TF-2:N.FR: Constraints on common HL7 data types for ITI Integration Profiles in France

- de la localisation du patient (PV1-3)
- des UF de responsabilités médicales et de soins (ZBE)

N.13.4.8 CP-ITI-FR-2011-051

Rajout de la valeur VN (Visit number) qui qualifie un n° de venue dans la table 203

N.13.5 Release 1.5

Description des CP intégrés à cette version :

N.13.5.1 CP-ITI-FR-2011-051

Rajout de la valeur VN (Visit number) qui qualifie

N.13.5.2 CP-ITI-FR-2012-043

PN est le type d'identifiant utilisé pour identifier les personnes à prévenir ou les personnes de confiance.

N.13.5.3 CP-ITI-FR-2012-064

- précisions concernant les sous composants HD1 et HD2.
- Préciser que les types d'identifiants IDNST et IDNPS sont utilisés uniquement en extra-hospitalier.
- Type XCN: modification des exemples.
- Type XON : ajout de l'identification d'une organisation de santé et d'un cabinet médical.

N.13.5.4 CP-ITI-FR-2012-069

- Rajout de deux OID pour l'INS-C conformément au dossier de conception de l'INS-C publié par l'ASIP.

N.13.6 Release 1.6

N.13.6.1 IHE-CP-ITI-FR-2017-129

Section N.1 CX : Identifiant composite étendu avec caractère de contrôle Évolution de la table des types d'identifiants (ajout NDP et suppression INS-A et RMESS) Le CX.1 a été modifié pour le passer à 128 caractères.

N.13.7 Release 1.7

N.13.7.1 IHE-CP-ITI-FR-2017-130

Section XAD-7: Address Type

Ce composant précise la nature de l'adresse. Les valeurs valides de ce composant sont un sousensemble de celles proposées par la table HL7 0190.

Release 1.7.3

Section CX-5: Identifier Type Code

Ajout du commentaire FR pour le type PPN afin de renseigner le numéro du passeport

FIN DU DOCUMENT